

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ANNUEL
2024

www.te64.fr



ARRÊTONS DE SOUFFLER LE CHAUD ET LE FROID EN PERMANENCE !



Comme tous les acteurs de la filière solaire et plus globalement des énergies renouvelables, TE 64 et EnR 64 sont à la recherche de visibilité à moyen et long terme pour mener à bien leurs actions en faveur de la transition énergétique territoriale.

Or à quelque mois d'intervalle, il a fallu faire face à la décision de l'Etat de réduire, de manière brutale et rétroactive, le soutien aux installations solaires en toitures et en ombrières.

En effet, le décret dit « S 21 » de février 2025, introduisait, sans crier gare, une dégressivité et de nouvelles limitations de prix pour les producteurs, remettant en cause l'équilibre économique d'opérations financées et risquant de freiner gravement le développement des projets photovoltaïques, tout en fragilisant une filière déjà vulnérable. Des adaptations ont été heureusement obtenues même si elles sont insuffisantes.

De la même manière, ce début d'été vient également d'être marqué par le vote à l'Assemblée Nationale, au gré de l'examen de la Proposition de Loi GREMILLET, d'un moratoire sur le développement du photovoltaïque et de l'éolien. Ce vote sera heureusement sans lendemain, le Parlement ayant décidé de réexaminer le texte dans sa mouture originelle.

Quoi qu'il en soit, ce « stop and go » permanent réglementaire ou législatif, malheureusement largement imité en matière de financements publics, ne permet pas de porter des politiques pluriannuelles d'anticipation et d'action sécurisées.

Alors, certes, notre agilité technique et financière nous permet de nous adapter et de trouver des solutions, au moins provisoires, mais jusqu'à quand ?

Cependant et heureusement, il y a aussi du positif, c'est une évidence ! TE 64 poursuit ses actions en faveur des communes et de la transition énergétique de manière très soutenue.

Le mix énergétique que nous prônons, car l'avenir n'est pas qu'électrique, continue de se développer dans notre département.

Les énergies renouvelables thermiques issues de la biomasse (bois énergie), mais également de la géothermie qui est une filière en devenir, se développent, tout comme l'usage du gaz vert, y compris pour la mobilité lourde, avec des stations de gaz pour véhicules en cours de maillage sur le territoire.

Les économies d'énergie progressent, tant dans les bâtiments communaux, qu'autour du fonctionnement de l'éclairage public qui est de plus en plus durable.

Les travaux d'amélioration du réseau de distribution électrique sont toujours conséquents et nécessaires, à un moment où les événements météorologiques se multiplient, avec des avancées saluaires en matière d'enfouissements coordonnés de réseaux électriques et de communications électroniques.

La mobilité décarbonée a bénéficié d'un énorme coup d'accélérateur avec l'aboutissement du projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les espaces publics du département.

Les partenariats avec l'ADEME et la Banque des Territoires sont très positifs et ne demandent qu'à être renouvelés.

Du positif donc !

Vous retrouverez l'ensemble de ces éléments, largement développés, au sein de ce nouveau rapport annuel d'activité qui se veut didactique.

Bien entendu, si celui-ci obéit tout d'abord aux exigences réglementaires d'information des communes, il est aussi et surtout un outil de communication plus large entre TE 64 et ses membres, ainsi qu'un vecteur d'action proposant des solutions, c'est en tout cas son ambition.

Je vous en souhaite à toutes et tous bonne lecture.

Barthélémy BIDÉGARAY
Président de TE 64

“
Le mix énergétique que nous prônons, car l'avenir n'est pas qu'électrique, continue de se développer dans notre département.”

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».



LE SAVOIR-FAIRE ET LE FAIRE SAVOIR

Les Mardis de l'énergie, c'est parti !

Depuis le mois de mai 2025, chaque mardi, TE 64 propose aux communes une série de webinaires sur des thématiques spécifiques, appelés les « Mardis de l'Énergie ».

Ils sont organisés aux moments les plus favorables pour les participants, en début et en fin de journée. Ce nouveau format remplace les anciennes réunions de secteurs du Syndicat, qui présentaient des contraintes en termes de disponibilité et ne permettaient pas de rattrapage en cas d'absence.

L'objectif de ces webinaires est de maintenir un lien régulier et de proximité avec les élus et les services communaux, en s'appuyant sur des outils de communication modernes.

La première session, qui s'est achevée fin mai, a rassemblé plus de 150 participants autour de plusieurs sujets clés :

- Le réseau de distribution électrique, un levier pour la transition énergétique et l'aménagement du territoire
- Les financements pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Les financements pour la rénovation énergétique de l'éclairage public
- Le Service de Conseil en Énergie Partagé de TE 64
- L'éclairage public et la préservation de la biodiversité
- L'intégration du photovoltaïque au sein des communes

Une série de webinaires reprendra à la rentrée avec de nouveaux thèmes et contenus pour accompagner au mieux les communes.



LA PRESSE EN PARLE

Des beaux projets avec les communes

De grands travaux de rénovation énergétique dans les écoles

L'inauguration a été l'occasion d'un savoir-faire énergétique réalisé, dont la géométrie...
Rendrez-vous était donné à l'école élémentaire pour une séance pédagogique...
Les élus de la commune ont été reçus par le directeur de l'école...
L'inauguration a été l'occasion d'un savoir-faire énergétique réalisé, dont la géométrie...
Rendrez-vous était donné à l'école élémentaire pour une séance pédagogique...
Les élus de la commune ont été reçus par le directeur de l'école...

CAMBO-LES-BAINS Une centrale photovoltaïque installée sur le toit du local de la Croix-Rouge

Il y a quatre ans, la Croix-Rouge de Cambo-les-Bains inaugurait un nouveau local de 120 m². Aujourd'hui, c'est un élément essentiel pour permettre aux plus démunis d'obtenir des denrées alimentaires...
Mercredi 15 janvier, le bâtiment a franchi une nouvelle étape importante dans sa modernisation avec l'installation de 24 panneaux solaires sur une surface de 41m² (piscine, bien réalisée... Il a fallu surmonter toute la partie administrative, nous y sommes... s'entourent de la situation... le conseiller photovoltaïque chargé du suivi du dossier...
Pour réaliser cette opération, le maire, Christian Devèze, a accédé à la confiance du syndicat d'Énergie...

Des travaux remboursés grâce aux économies d'énergie

La Ville a fait appel à la Territoire d'Énergie 64 pour financer les travaux de rénovation de la piscine avec un prêt qui sera remboursé par les économies d'énergie réalisées...
L'opération a été financée par la Territoire d'Énergie 64...
Le montant du prêt est de 120 000 euros...
Le montant des économies d'énergie est de 120 000 euros...
Le prêt est remboursé par les économies d'énergie réalisées...

LA RASTIDE-CLAIRENCE Territoire d'Énergie 64 accompagne la transition énergétique des communes

La réunion annuelle des secteurs de Territoire d'Énergie (TE 64) s'est tenue à la Rastide-Clairance, en la présence de Francis Dugué, président du syndicat d'Énergie Pyrénées-Atlantiques...
Après avoir mis en avant les chiffres historiques et les perspectives de la commune, Francis Dugué a rappelé le partenariat de longue date entre la commune et la TE 64...
Les travaux d'éclairage public, de rénovation d'éclairage public, de rénovation d'éclairage public, de rénovation d'éclairage public...

PRÉFÈRES ATLANTIQUES Territoire d'Énergie 64 s'inscrit dans une politique de circuit court énergétique

Depuis mai 2024, la commune de Préfères Atlantiques s'inscrit dans une politique de circuit court énergétique...
Le territoire d'Énergie 64 accompagne la commune dans cette démarche...
Le montant du prêt est de 120 000 euros...
Le montant des économies d'énergie est de 120 000 euros...
Le prêt est remboursé par les économies d'énergie réalisées...

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Lors du Comité Syndical du 12 avril 2025, les Comptes Financiers Uniques des deux Régies (Production Photovoltaïque et Production de Chaleur) ainsi que du Budget général, ont été validés par l'assemblée.

En ce qui concerne le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent pour 2024 à un peu moins de 14 millions d'euros soit une baisse d'environ 20 % par rapport à l'exercice précédent. Cette situation est essentiellement liée à un retour à la normale quant au produit perçu de l'accise sur l'électricité, lequel correspondait pour des raisons techniques déjà évoquées, à un cumul de 5 trimestres de recettes sur le compte administratif 2023.

Plus largement, les recettes résultent toujours pour une large part, des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz pour un peu plus de 3 M€, du produit de l'accise sur l'électricité pour 5,75 M€ (dont 70 % est reversé aux communes rurales), de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses. Mais elles proviennent dorénavant également de façon significative, des prestations assurées par TE 64 pour le compte des collectivités au travers du service de Conseil en Énergie Partagé, de la maîtrise d'œuvre assurée dans les communes urbaines, de l'achat groupé d'énergie, des certificats d'économies d'énergie et de contractualisations diverses, notamment avec l'ADEME. Celles-ci varient d'un exercice à l'autre.

Quant aux dépenses de fonctionnement cette fois, celles-ci sont également en baisse par rapport à 2023 représentant un peu plus de 10 M€ en 2024. Elles restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux, mais également des charges de gestion courante qui tendent à augmenter fortement, notamment en raison du prix de l'énergie et singulièrement pour les consommations des bornes de recharge pour véhicules électriques

Quant aux charges de personnel, celles-ci, représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement de l'établissement, soit 1,85 millions d'euros environ.

En investissement cette fois, plus de 48 millions d'euros ont été mandatés et engagés sur les travaux d'électrification et connexes (éclairage public et GC des réseaux de communications électroniques), ce qui est très significatif.

Ainsi, 97 % des travaux programmés au budget 2024, ont été réalisés et engagés au cours de l'exercice, ce qui constitue un excellent ratio.

Cela se traduit par un résultat de clôture de 3 659 516 €, pour une large part affecté à l'investissement de 2025.

Au final, l'optimisation des dépenses par rapport aux recettes, est un excellent point pour le rythme de réalisation des travaux et la satisfaction des communes, mais une contrainte forte en termes de gestion de trésorerie et de marge de manœuvre que TE 64 doit gérer.

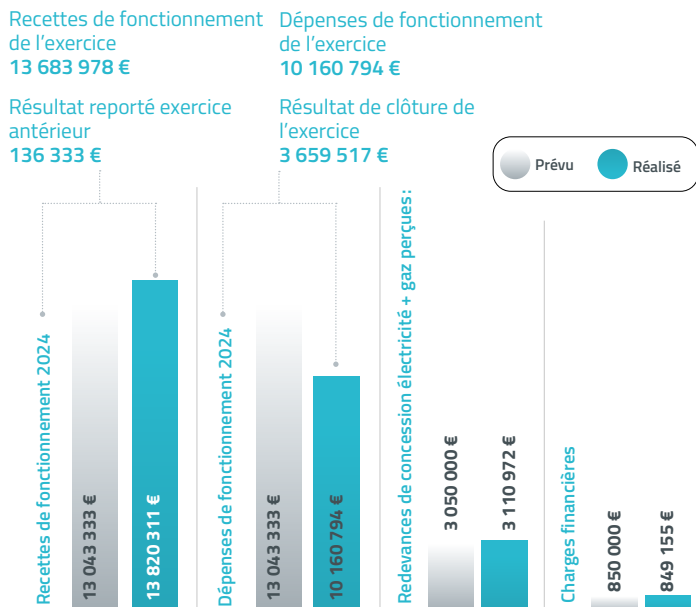
Concernant les régies « Photovoltaïque » et « Chaleur Renouvelable », comme les années précédentes, leur équilibre budgétaire est toujours précaire car elles dépendent de nombreux paramètres externes. Ces opérations de faible importance sont dorénavant abandonnées au profit de projets plus ambitieux portés par la SEM EnR 64.

Pour ce qui est de la régie de chaleur, l'exigence de tarifs bas de la part d'abonnés en nombre limité, malgré la provenance locale de l'énergie et le caractère durable de la boucle mise en place (bois local transformé et utilisé sur place), implique de travailler sans marges, ce qui limite les possibilités en la matière.

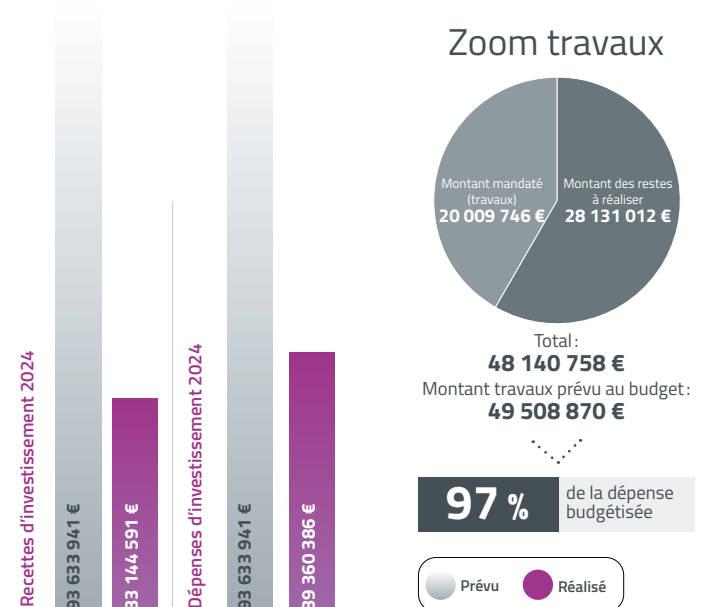
48
millions €

C'est le montant des travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques, mandatés et engagés sur le département au cours de l'exercice 2024. Un niveau d'investissement annuel toujours très élevé au bénéfice des communes et des entreprises de réseaux du département.

Section fonctionnement



Section d'investissement



UN BUDGET 2025 AMBITIEUX MALGRÉ LES CONTRAINTES

Avec des charges de fonctionnement limitées, TE 64 concentre ses moyens financiers sur l'investissement et l'accompagnement des communes.

Sur l'exercice 2025, des choix résolument ambitieux ont été effectués, alors que le Département (convention triennale) et l'État jusqu'ici (DSIL ou Fonds Vert), ont décidé d'interrompre leur accompagnement financier.

C'est pourquoi, il eut été possible d'arbitrer en jouant la prudence et en attendant des jours meilleurs, considérant que l'année 2025 serait neutralisée du point de vue des investissements.

Cependant, TE 64 a parfaitement conscience qu'il évolue dans un écosystème où de nombreux acteurs publics (communes/intercommunalités) et privés (entreprises de travaux et bureaux d'études multiples), sont impliqués et attendent un soutien technico-économique.

Aussi, en cette année 2025 qui marque la fin du mandat municipal en cours et qui doit permettre de clôturer les engagements pris par les élus locaux auprès de leurs administrés, **TE 64 a décidé de poursuivre lui-même l'accompagnement financier des communes.**

Ainsi, plusieurs opérations d'enfouissements coordonnés de réseaux électriques, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques seront directement

accompagnées par TE 64 en 2025. Celles-ci seront favorablement impactées financièrement, par le transfert des coûts de génie civil des réseaux de communications électroniques à THD 64, via le Syndicat Mixte « La Fibre 64 », avec lequel TE 64 a particulièrement bien travaillé et partagé une vision constructive de l'aménagement du territoire.

De même, la rénovation du parc d'éclairage public communal, a fait l'objet d'un effort très significatif de TE 64, puisque 1,20 M€ seront exceptionnellement fléchés sur ces opérations.

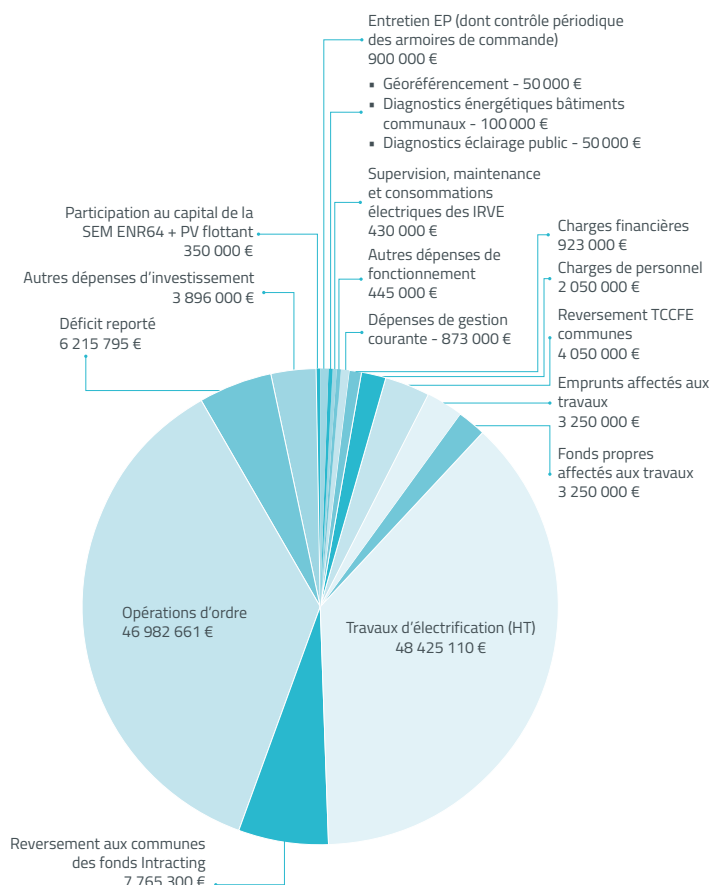
La BANQUE DES TERRITOIRES, un partenaire sur la durée !

Grâce aux enveloppes d'avances remboursables à taux bonifiés négociées entre TE 64 et La BANQUE DES TERRITOIRES, dont les ressources ont un effet levier très important pour accompagner les collectivités en matière de développement durable, ce sont près de 30 M€ de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics et d'éclairage public, qui auront été entrepris en 3 ans.

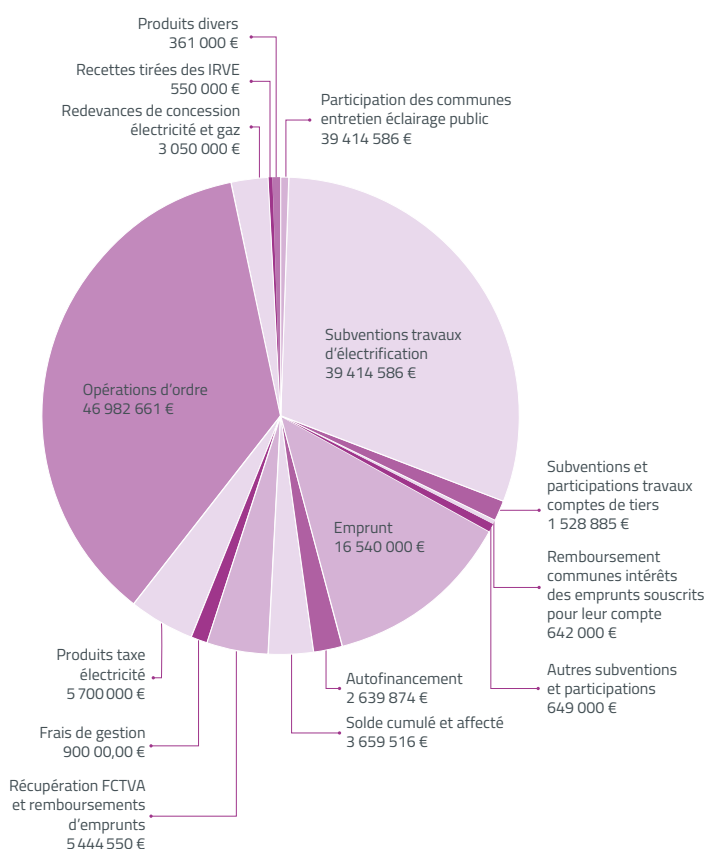
Un partenariat efficace et qui dure, qu'il convient désormais de renouveler.



DÉPENSES 2024 129 395 740 €



RECETTES 2024 129 395 740 €



LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Avec 21 286 km de réseau, 12 000 postes de transformation HTA/BT et plus de 482 000 usagers, la concession de distribution électrique du département présente un des maillages les plus importants de Nouvelle Aquitaine.

Si le réseau Haute Tension A (HTA) est majoritairement souterrain depuis maintenant sept ans, il faut préciser que toute nouvelle création de ligne HTA est réalisée sur la base de cette technique. En effet, Enedis, maître d'ouvrage sur le réseau haute tension, s'est engagé à traiter l'amélioration des lignes aériennes existantes, en fonction de leur âge, de leur incidentologie, et de leur localisation. Ces axes de travail ont été définis dans le schéma directeur des investissements initiaux de 2019 et ont été repris dans la nouvelle contractualisation de 2024.

Pour ce qui est du réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 70 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire des réseaux souterrains et aériens torsadés, plus robustes aux intempéries et à la croissance de la végétation. Le stock à résorber s'élève à **587 km sur la concession à fin 2024** (plus de 2 300 km en 2010), dont 311 km en urbain, et 276 km en rural.

21 286 km
de réseau électrique
dans le département
(+ 117 km en un an)

486 135
usagers sur la
concession
(+ 4 127 en un an)

Le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le

territoire, preuve de l'attractivité économique du département. Tout en questionnant la capacité des réseaux existants à fournir l'électricité en soutirage dans de bonnes conditions, il y a la nécessité d'adaptation constante des puissances aux usages supplémentaires.

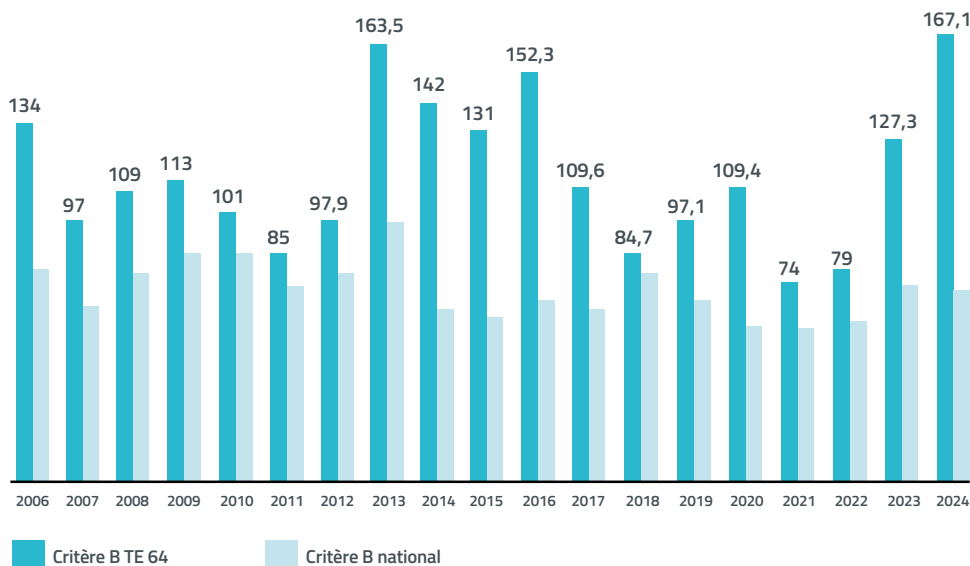
Réseau HTA (en km)	2021	2022	2023	2024
Souterrain	4 448	4 542	4 659	4 746
Aérien	4 001	3 976	3 969	3 941
Torsadé	23	23	23	22
TOTAL HTA	8 472	8 541	8 629	8 687

Réseau BT (en km)	2021	2022	2023	2024
Souterrain	4 852	4 952	5 050	5 143
Torsadé	6 660	6 811	6 835	6 869
Nu	902	718	655	587
dont faible section	190	113	95	76
TOTAL BT	12 415	12 481	12 540	12 599

Nombre d'usagers de la concession				
Puissance souscrite	2021	2022	2023	2024
BTA < 36 kVA	465 849	471 700	476 090	480 127
BTA > 36 kVA	4 703	4 830	4 840	4 927
HTA	1 074	1 083	1 078	1 081
TOTAL	471 626	477 613	482 008	486 135

Un temps moyen de coupure par usager du département en détérioration, sous l'effet de forts événements météorologiques de moins en moins exceptionnels !

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes
(critère B hors événements exceptionnels)

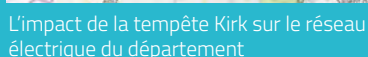


Au niveau national, le temps moyen de coupure s'est atténué au cours des cinq derniers exercices connus, pour aboutir à une durée moyenne lissée de 63 minutes par an et par usager sur cette période.

Sur la concession des Pyrénées-Atlantiques, la tendance à la détérioration de la continuité de fourniture est cependant visible. Le temps moyen de coupure s'est établi à 170 minutes en 2024 en raison de la tempête Kirk d'octobre (à comparer aux valeurs de 74 minutes et 79 minutes constatées en 2021 et 2022). Ainsi, sur la période 2021-2024, cet indicateur est de 111 minutes en moyenne, valeur éloignée de l'objectif des 85 minutes sur 4 années glissantes, inscrit dans le contrat de concession. Bien évidemment, cet indicateur moyen ne reflète pas les temps de coupure qu'ont subi spécifiquement les 33 000 usagers des secteurs impactés lors de la tempête Kirk, qui se sont pour certains d'entre eux, traduits par plus de deux jours sans électricité.

Les 9 et 10 octobre 2024, les vents résiduels portés par l'ouragan Kirk, venus du Sud puis du front Ouest de l'Atlantique, ont généré de nombreux incidents sur le réseau.

Cet événement, qui est susceptible de se produire plus fréquemment dorénavant, rappelle l'impérieuse nécessité d'investir sur le réseau aérien haute tension, dans les zones à risque déjà identifiées. Si depuis 4 ans, Enedis investit massivement sur ces lignes, les gains réels ne se traduisent pas encore sur l'amélioration de l'indicateur moyen du temps de coupure. Un constat !



Le contrat de concession de distribution publique d'électricité comporte une partie relative à la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente d'électricité (TRVE) assurée par EDF.

Ainsi, dans le Département des Pyrénées-Atlantiques à fin 2024, 260 554 consommateurs particuliers et professionnels ont souscrit un abonnement au TRVE ce qui représente une part de marché de 53 %. Les 47 % restants ont souscrit quant à eux, une offre dite de marché, dont l'évolution tarifaire n'est pas fixée par les pouvoirs publics. En conclusion, il n'est pas impossible que la suppression du seuil de puissance précitée, entraîne un retour en force des TRVE en 2025 et 2026, parfois perçus comme une valeur refuge protectrice, face à la volatilité des marchés de l'énergie ?

LA CONCESSION DE GAZ NATUREL EXPLOITÉE PAR GRDF

86 COMMUNITY

Les délégations de service public gaz naturel :

Le gaz vert avance



Commune	Délégation	Linéaire en km	Nombre d'usagers
La Bastide-Clairence	Antargaz	1,181	25
Sauveterre de Béarn	Antargaz	3,056	102
Urcuit	Antargaz	2,184	48
Bardos	Antargaz	0,982	22
Garindein	Antargaz	0,472	8
Lasseube	Antargaz	1,818	52
Garlin	Gascogne Energies Services	5,260	79

DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION COORDONNÉS, TOUJOURS AUSSI NOMBREUX EN BÉARN ET PAYS BASQUE



Les années se suivent et se ressemblent. En effet, en 2024, comme en 2023 et c'est encore le cas au cours de ce premier semestre 2025, de nombreuses opérations de travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de réseaux de communications électroniques, ont été engagées dans les communes du département.

Qu'il s'agisse de porter des chantiers d'aménagement d'espaces publics en coordination avec les communes, de sécuriser les réseaux de distribution électrique, de les renforcer pour assurer une qualité optimale de la desserte, ou bien d'étendre le réseau pour alimenter des habitations ou de l'activité économique, TE 64 est présent aux côtés des communes.

USTARITZ - Enfouissement des réseaux rue des Vicomtes du Labourd à l'occasion de la création d'un nouveau giratoire pour des questions de sécurité et pour simplifier l'accès au supermarché de proximité. Suppression des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public.

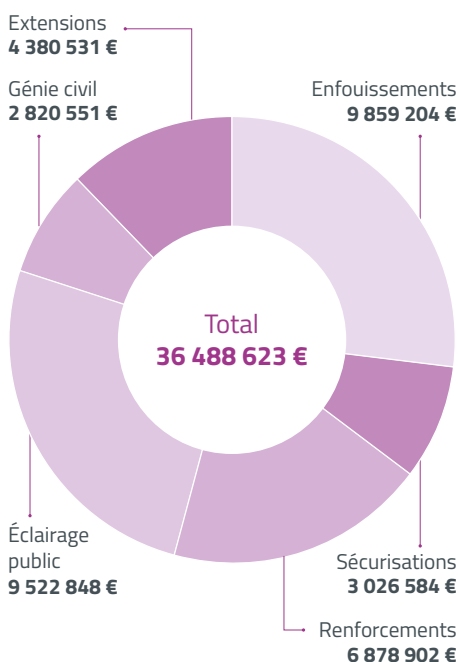
Ces travaux contribuent à l'aménagement du territoire et garantissent, grâce à la mutualisation des moyens et des compétences, un égal accès des communes à l'investissement, indépendamment de leur taille ou de leurs moyens financiers.

Mais ces investissements parfois lourds, ne pourraient voir le jour sans un fort tissu économique d'entreprises du territoire, qui se positionnent tous les 4 ans, sur les marchés lancés par TE 64. Ce sont des acteurs locaux, qui font intervenir de nombreux salariés domiciliés dans nos communes et qui œuvrent en faveur des missions de service public de TE 64 et des communes.

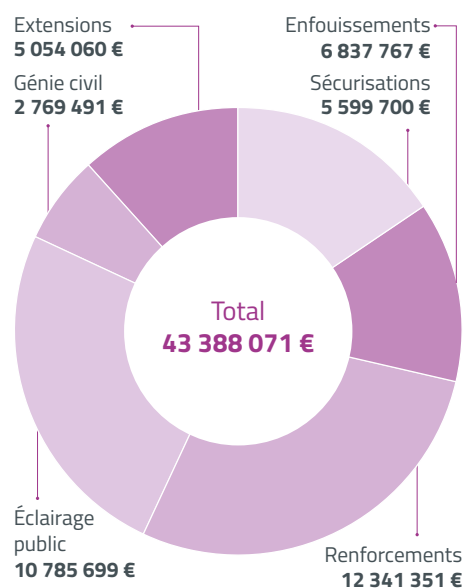
Le marché en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 et qui s'achèvera cette fin d'année, s'est traduit par d'importantes commandes, tant sur le lot Ouest que sur le lot Est du département.

MONTANT DES COMMANDES 2022-2024

Catégorie de travaux - lot Ouest



Catégorie de travaux - lot Est



Montant des commandes passées depuis le début du marché en cours sur les deux lots du département

GÉNIE CIVIL DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES : DÉCHARGER LES COMMUNES ET AGIR DE CONCERT

Comme évoqué en Comité Syndical, lorsque TE 64 réalise un enfouissement de ligne électrique pour le compte d'une commune et que les câbles téléphoniques ou bien la fibre se trouvent sur les pylônes électriques à déposer, il doit parallèlement réaliser les infrastructures de génie civil de télécommunications (fourreaux et chambres de tirage), qui serviront ensuite à l'opérateur pour effectuer le câblage souterrain de son réseau ou au passage de la fibre optique présente ou à venir.

Ce génie civil, réalisé par TE 64 et payé jusqu'ici par les communes devenait, sauf cas particulier, propriété de TE 64 afin qu'il demeure dans le giron public. Le Syndicat devait donc l'entretenir alors qu'il n'a statutairement pas la compétence pour gérer ces infrastructures qui servent à recevoir des réseaux de communications électroniques.

Des échanges ont eu lieu sur ce point avec le Syndicat Mixte La Fibre 64 en 2023 et 2024 et un accord de principe a été trouvé pour transférer ce patrimoine d'une valeur d'un peu plus de 11 M€ à La Fibre 64.

La finalisation technique de ce transfert (consistance des fourreaux et chambres et cartographie associée) a été effectuée et les écritures comptables correspondantes, finalisées.

La conséquence importante du point de vue budgétaire, est que les communes qui ont transféré leur compétence

« communications électroniques » aux intercommunalités, regroupées au sein de La Fibre 64, ne participeront plus financièrement à ces opérations qui seront désormais prises en charge par La Fibre 64, juridiquement compétente en la matière, via son délégataire THD 64. C'est un transfert de charge d'un peu plus d'1 M€ par an, qui va par conséquent être opéré des communes vers La Fibre 64 et son délégataire, règles statutaires oblige.

Mais au-delà des aspects financiers non négligeables, gageons que ce nouveau mode opératoire, permettra de mieux gérer ces opérations coordonnées à l'avenir, notamment dans le temps.



TE 64 CONTRIBUE À LA RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES DE TÉLÉPHONIE EN RACCORDANT LES NOUVELLES ANTENNES DES OPÉRATEURS

La résorption des zones blanches de téléphonie est un enjeu d'aménagement du territoire et l'État l'a bien compris en lançant en 2018, le « New deal Mobile ».

Conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les quatre opérateurs mobiles, cet accord devait se traduire par la généralisation d'une « couverture mobile de qualité pour tous les Français, où qu'ils habitent ». L'accord prévoyait notamment la couverture de 5 000 zones blanches d'ici 2027.

Ainsi, depuis 7 ans, les nouvelles installations d'antennes se sont multipliées et TE 64 y contribue techniquement, en raccordant les équipements au réseau électrique.

Rien que depuis le 1^{er} janvier 2024, ce sont 15 sites qui ont été raccordés, tant en Béarn qu'en Pays Basque. Plusieurs autres projets sont en cours, s'étalant de CHERAUTE à GER, pour ne citer que certains d'entre eux.

Quand deux missions de service public se rejoignent et se coordonnent pour aménager le territoire, c'est l'ensemble du département qui gagne.



Récent raccordement électrique de l'antenne de téléphonie de MONASSUT

MICHEL LAHORGUE, MAIRE DE BASSUSSARRY



1. La commune a souhaité adhérer en octobre 2024 au service de Conseil en Énergie Partagé de TE 64. Quelles étaient vos attentes ?

La commune, au travers de l'adhésion au service CEP de TE 64, souhaite optimiser la consommation électrique et de gaz et mettre en

place des solutions permettant de maîtriser et optimiser les coûts énergétiques.

L'adhésion à ce service nous permet également de profiter de la compétence et de l'expertise du groupement en matière d'énergie.

2. Vous avez déjà fait appel au service pour réaliser un audit sur l'école publique. Pouvez-vous nous dire quels ont été les résultats obtenus ?

L'audit réalisé sur l'école a pour but de planifier les travaux de rénovation énergétique en optimisant les sources de financement.

Le bâtiment scolaire est vieillissant et des travaux seront nécessaires à court terme. L'audit énergétique permet de simuler les effets des investissements sur le coût et le confort d'utilisation.

3. La commune a adhéré au 1^{er} janvier 2025 au service d'entretien des installations d'éclairage public de TE 64. Quelles étaient vos motivations ?

Les motivations reposaient sur un meilleur accompagnement dans la gestion de nos équipements.

L'adhésion à ce service nous permet de bénéficier d'une gestion via la plateforme Geolux entraînant plus de réactivité.

Cela nous permet également de disposer d'un suivi sur les interventions et de réduire les délais du prestataire.

4. La commune souhaite rénover avec TE 64 son parc d'éclairage public en changeant les lanternes en LED. Quel est votre objectif pour ce projet ?

L'objectif premier du projet est de réduire le coût important de ce poste dans les charges de fonctionnement de la commune.



TE 64 EN MAIRIE AVEC LES ÉLUS



Réunion de présentation

Barthélémy BIDÉGARY Président de TE 64 et les services de l'antenne de Bayonne étaient en Mairie ce début avril, pour aborder tous les sujets d'actualité communaux autour de l'énergie.

En effet, la commune de Bassussarry a fait le choix d'adhérer aux services proposés par TE 64, afin d'optimiser sa maîtrise des consommations énergétiques et la gestion de son parc d'éclairage public.

Bassussarry bénéficie désormais des services des Conseillers en Énergies Partagés (CEP) qui se déplacent dans les communes qui le souhaitent, afin de leur apporter une aide technique sur les sujets énergétiques (usage des bâtiments, de l'éclairage et des éléments de chauffage) ou encore une assistance à la prise de décision pour la réalisation de futurs travaux. Les conseillers peuvent aussi réaliser des études thermiques, des investigations avec une caméra thermique et des mesures de température, d'humidité et de qualité de l'air par la mise en place de capteurs.

Ils apportent également des informations sur les aides financières mobilisables et proposent par ailleurs, en phase travaux, la mise en place d'une avance remboursable (Intracting) négociée avec la Banque des Territoires, au taux préférentiel de 0,75 %.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le parc communal composé de 620 points lumineux et 34 commandes, est dorénavant intégré dans le système d'information géographique (SIG) de TE 64 et suivi dans son fonctionnement quotidien.

Les échanges ont été nombreux, et fructueux entre Monsieur le Maire, ses Adjoints ainsi que les services présents des deux collectivités.

Place maintenant à la mobilité électrique, puisque la commune sera prochainement équipée d'une borne en courant continu de 50 kVA.

VALÉRIE REVEL, MAIRE DE LESCAR



1. La ville de Lescar mène depuis maintenant quelques années, des actions fortes en matière d'économies d'énergie sur son patrimoine bâti notamment. Pouvez-vous nous préciser quelles ont été vos cibles, vos actions et quels ont été les résultats obtenus ?

Nous avons décidé au début du mandat de réaliser un

relamping progressif et complet des équipements sportifs (complexes, tennis, stade), mais aussi des bâtiments publics consommateurs comme les écoles. Cette opération phasée sur plusieurs années nous a permis de constater des gains immédiats.

Nous n'avons pas limité notre action aux seules lampes : l'isolation des chaufferies, la baisse des températures de l'eau chaude sanitaire, l'installation de déstratificateurs, ou encore le pilotage des chauffages et du traitement de l'air ont contribué à réduire les consommations de la ville.

L'autre chantier a consisté à renforcer les isolations, notamment en toiture, grâce au conseil en énergie partagé de TE 64 et aux certificats d'économie d'énergie.

2. La ville de Lescar a rejoint, au 1^{er} juillet, le service mutualisé d'entretien de l'éclairage public proposé par TE 64. Pourquoi ce choix ?

La commune a mis l'accent sur l'éclairage public durant ce mandat. Des investissements ont été réalisés sur cinq ans. Ils ont permis des extinctions programmées dans le cadre de la « trame sombre » créée sur la ville. Nous avons souhaité protéger la biodiversité en réduisant l'impact de l'éclairage public. Avec pour résultat aussi de diviser par 2,5 nos consommations d'énergie !

L'entretien de l'éclairage public est un service exigeant. Il requiert un niveau d'expertise élevé, et une réactivité importante pour répondre aux demandes des habitants. Mais c'est aussi un enjeu de sécurité sur les voies publiques.

Pour ces raisons nous avons souhaité rejoindre le service mutualisé de TE 64, et bénéficier de l'expérience du syndicat. Je crois enfin qu'il est important pour notre territoire que des communes s'engagent et mutualisent leurs moyens à une échelle plus importante, le service public en sort gagnant.

3. L'usage et le développement des énergies renouvelables sont au cœur des actions d'une ville durable. Pensez-vous que TE 64 et la SEM EnR 64 sont en mesure de vous accompagner efficacement en la matière ?

La commune a déjà pu travailler avec TE 64 et Enr64 sur le déploiement des énergies renouvelables, je ne peux que me féliciter des actions entreprises ! L'équipement du parking de covoiturage par des panneaux solaires en cours d'achèvement en est une bonne illustration.

La ville a d'ailleurs engagé le verdissement de sa flotte automobile, et s'est équipée de vélos à assistance électrique pour les petits déplacements des agents.

Le grand projet qui nous mobilise maintenant est l'autoconsommation. En couvrant les toitures du Centre Technique Municipal avec des panneaux photovoltaïques, nous espérons à terme économiser 30 % de l'énergie électrique consommée par les bâtiments communaux !



Centrale photovoltaïque sur le parking de covoiturage de Lescar

DE MOBIVE A OSCEA: TE 64 ÉLECTRISE LE DÉPARTEMENT AVEC UN NOUVEAU RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES !

Ça y est, c'est fait !

Le Comité Syndical de TE 64, vient de donner son feu vert à la signature d'une délégation de service public pour la couverture de l'ensemble du département en bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

C'est le Groupement SPIE CITY NETWORKS / DEMETER IM qui sera chargé d'installer et d'exploiter les équipements, sur les 137 communes du département ayant transféré la compétence mobilité électrique à TE 64.



10 mois de procédure

À l'issue du Comité Syndical du 17 septembre 2024 qui a permis d'engager la procédure, la consultation engagée s'est organisée en deux phases, avec une phase de candidature et une phase d'offres.

La phase de candidature qui s'est déroulée du 24 septembre au 28 octobre 2024, a permis d'identifier 7 candidats, qui ont au final été admis par la Commission de Délégations de Service Public à remettre une offre, compte tenu des garanties techniques et financières qu'ils présentaient.

Deux d'entre eux sont allés jusqu'au bout de la démarche, en remettant une offre le 8 janvier 2025.

Ce sont deux groupements de dimension nationale, disposant d'une solide expérience en matière de mobilité électrique, qui ont souhaité accompagner TE 64 dans ce projet, à savoir :

- Le Groupement SPIE CITY NETWORKS et DEMETER IM
- Le Groupement BOUYGUES ES-INEO RESEAUX NOUVELLE-AQUITAINE-BOUYGUES ES PARIS-INEO AQUITAINE CANEJAN-INEO CV 35

Il aura fallu 4 tours de négociation et autant de réunions d'auditions des 2 candidats entre le mois de janvier et le mois de mai 2025, pour aboutir à une offre finale et à un choix définitif en ce début d'été 2025.

Les échanges ont été de très grande qualité durant toute cette période, avec des candidats aussi professionnels l'un que l'autre et dont les équipes étaient rompues à ce type de négociations dans un domaine de grande expertise. Les propositions se sont peu à peu enrichies et affinées pour devenir de vraies offres de service public et d'aménagement du territoire.

SPIE CITY NETWORKS et DEMETER IM lauréats pour 15 ans de contrat

Comme dans toute compétition, il faut un vainqueur à la fin. Le choix s'est donc porté sur l'offre de SPIE CITY NETWORKS et DEMETER IM, après une analyse extrêmement détaillée des éléments produits lors des offres finales.

La proposition retenue apparaît équilibrée et répond à tous les préalables que TE 64 considérait comme incontournables :

- Pas de déploiement en urbain sans déploiement en rural.
- La nécessaire mise en place de matériel en nombre et de qualité.
- Un service à l'utilisateur de très haut niveau.
- Un prix de la charge raisonné et raisonnable.
- La préservation des finances publiques, en ne recourant pas aux financements des communes ni du Syndicat, tant pour l'investissement que pour l'exploitation, avec des garanties économiques en cas de résiliation du contrat.



137 COMMUNES CONCERNÉES DANS UN PREMIER TEMPS

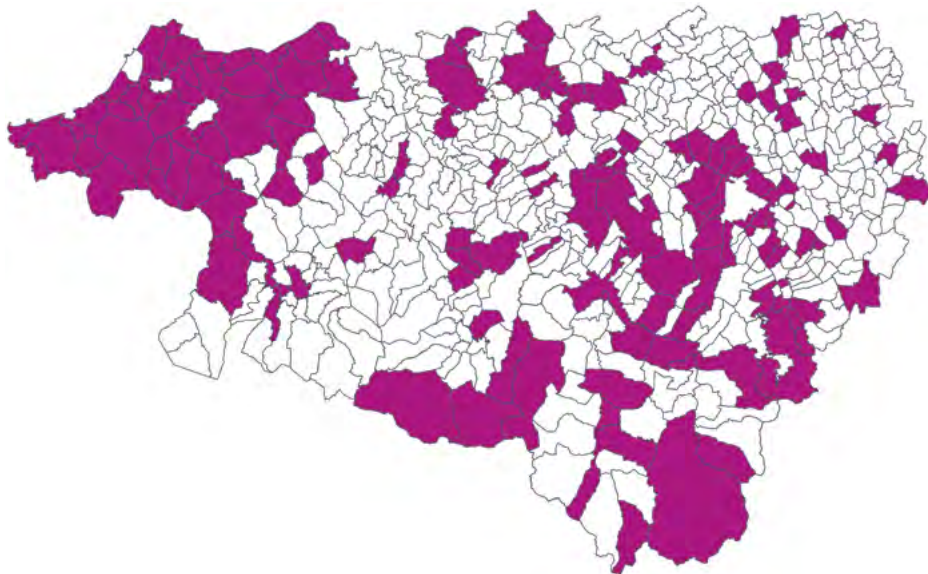
Le premier projet de déploiement à échéance 2028, concerne 137 communes réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

Les communes concernées, ont transféré leur compétence relative à la mise en place de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables à TE 64, afin que ce projet soit porté de façon collective.

Ce transfert de compétence s'opère au vu des statuts de TE 64 (article 2.f) et du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-37).

Cependant, cette première tranche de programmation, sera complétée autant que nécessaire en fonction des besoins exprimés par les usagers et les communes, y compris celles non desservies à l'origine.

Les modalités techniques et financières de ces installations complémentaires, sont cadrées dans une convention spécifique.



658 POINTS DE CHARGE MAJORITAIREMENT RAPIDES EN COURANT CONTINU

Le parc actuel de bornes MOBIVE est confronté à une problématique majeure, résultant du fait que les équipements sont des bornes de faible puissance en courant alternatif. Le temps de charge n'est pas optimisé et la puissance délivrée demeure limitée à 22 kVA.

Avec les nouveaux équipements, le changement est total !

22 % des futurs points de charge délivreront une puissance supérieure à 70 kVA, dont 72 % une puissance supérieure à 120 kVA.

Par ailleurs, les points de charge en courant continu représenteront 67 % du nouveau parc, ce qui est très significatif. De plus, 68 % des bornes installées seront des bornes modulaires et évolutives, constituant un avantage significatif pour la prise en compte de l'évolution des usages. Enfin, 100 % des communes seront équipées d'au moins un point de charge rapide en courant continu.

Type de borne	Nombre de bornes	Nombre de points de charge
Borne 2x22 kW AC	71	142
Borne 50 kW équipée de deux points de charge (2x25 kW DC ou 1x50 kW DC)	118	236
Borne 150 kW équipée de deux points de charge (2x75 kW DC ou 1x150 kW DC)	41	82
Borne satellite 200 kW équipée de deux points de charge (distribuant de 50 à 200 kW par PDC suivant occupation)	33	66
Borne 22/24 kW équipée de deux points de charge (1x24 kW DC ou 1x22 kW AC)	66	132
Total	329	658

AVEC LE NOUVEAU RESEAU DE BORNES OSCEA, UNE MARQUE ET UNE IMAGE VOIENT LE JOUR



OSCÉA⁶⁴
le plein d'énergie

OSCEA : Le pic d'Ossau et l'océan s'interconnectent au moyen d'une prise électrique



283 COMMUNES ET 5 INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENT AU SERVICE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'activité de maintenance des installations d'éclairage public a été de nouveau soutenue en 2024 avec plus de 2 400 interventions de dépannage effectuées par les 5 entreprises titulaires du marché. Une sécurité pour les usagers des espaces publics, ainsi que les Maires chargés de leur éclairage.

L'année 2025, marquant la dernière année du marché en cours, celle-ci est consacrée à la refonte des cahiers des charges de maintenance, afin de proposer des solutions aux communes pour anticiper la disparition des lampes à décharges (sodium haute pression) qui ne seront plus commercialisées dès février 2027. La refonte concerne également les prestations de dépannage préventif, qui doivent être adaptées à la « technologie LEDS ».

LES CHIFFRES DE L'ENTRETIEN EN 2024

283 communes
et **5** communautés
de communes
adhérentes

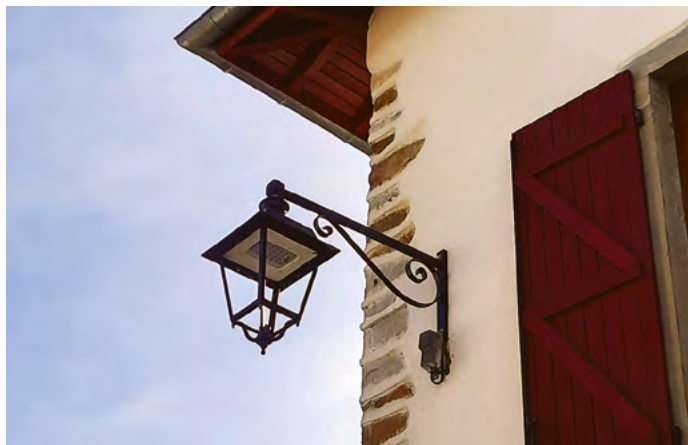
46 181 points
lumineux et **2 876**
armoires suivis

2 400
interventions de
dépannage

300 opérations
de travaux de gros
entretien

7 076 réponses
aux DT / DICT et
783 ATU

39 diagnostics
d'installations
communales



UN TROPHÉE POUR RÉCOMPENSER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 64 a été lauréat d'une Victoire des bâtisseurs, organisée par la Fédération du BTP64 dans la catégorie « engagement environnemental ». C'est le projet concernant le « Remplacement et la rénovation des luminaires d'éclairage public dans 97 communes du département » qui a été récompensé.

Un sujet qui a séduit le jury par ses objectifs multiples : baisse des consommations énergétiques pour les collectivités et donc de leurs factures, diminution de l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, réduction de la pollution lumineuse générale.

Une récompense qui ne doit pas masquer les lourds investissements à produire au cours des prochaines années, pour rénover l'éclairage public communal. Investissements qui vont se faire pressants à l'approche de la fin de commercialisation des lampes à décharge en février 2027 (plus de 80 000 dans le département).

CONSOLIDATION DES CARTOGRAPHIES NOCTURNES DE LA POLLUTION LUMINEUSE

L'année 2024, a également permis de consolider les données de pollution lumineuse pour la période 2014-2023 sur l'ensemble du territoire départemental. Les cartographies associées montrant l'évolution locale de la pollution lumineuse ainsi que l'indicateur d'impact des points lumineux d'éclairage public sur la biodiversité nocturne, seront bientôt disponibles sur le portail de TE 64.

Éclairer moins, tout en éclairant mieux lorsque cela est nécessaire, est dorénavant la ligne directrice des actions de TE 64 en matière d'éclairage public. Les investissements pour y parvenir devront s'étaler dans le temps, mais TE 64 a mis en place l'ingénierie technique et financière pour mener à bien cette mission de service public.



Le trophée remis à Barthélémy BIDÉGARY par Alain SANZ, Président de l'Association départementale des Maires

TE 64 CONTINUE DE FINANCER LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES



Pour rénover l'éclairage public, TE 64 propose bien sûr diverses solutions techniques, allant du simple remplacement de l'ampoule, en passant par la mise en place d'un kit dit de « rétrofit » ou encore, par le remplacement de l'appareil complet si celui-ci est trop ancien.

Mais au-delà de la technique, il faut également être capable d'apporter des solutions financières pour favoriser le passage à l'acte. C'est pourquoi, TE 64 a agi à plusieurs niveaux pour consolider cet accompagnement financier en 2024. Qu'il s'agisse de financements de l'État, du Département, ou bien de l'avance remboursable de la Banque des Territoires dite « Intracting », ce dernier se poursuivant en 2025, l'effet levier est bien présent.

LES CHIFFRES DE LA RÉNOVATION 2024

Plus de **1 000** appareils d'éclairage remplacés

Plus de **517** horloges astronomiques installées dont **98** « connectées »

119 opérations pour **5,90 M€ TTC**

LES FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2024

Aides d'État Fonds Vert **214 000 €**

Aides d'État DSIL **90 000 €**

Aides du Département 64 : **378 000 €**

Fonds propres de TE 64 : **780 000 €**

Avance remboursable de La Banque des Territoires **840 000 €**



Il reste encore plus de **4 M€** d'avance remboursable disponible à taux préférentiel pour rénover l'éclairage public d'ici fin 2026. Profitez-en !

Des exemples concrets

Bénéjacq

- Remplacement de 215 points lumineux en passant d'une puissance moyenne de 145 W installée par lanterne à environ 55 W
- Consommation initiale 128 000 kWh / 15 600 €
- Consommation après travaux 25 000 kWh / 3 800 €
- Le temps de retour sur investissement est de **12 ans**.



Saint Palais

- Remplacement de 149 luminaires, pose de 115 ampoules leds et pose de 87 kits rétrofits leds
- Consommation initiale 178 000 kWh / 21 874 €
- Consommation après travaux 30 650 kWh / 4 500 €
- Le temps retour sur investissement est de **9,5 ans**.



LA BANQUE DES TERRITOIRES AUSSI POUR RÉNOVER LES BÂTIMENTS PUBLICS



Plus que **6 mois** pour en profiter !

Un prêt à 0,75 % sur 11 ans qui porte sur le reste à charge de votre investissement de rénovation énergétique des bâtiments publics, déduction faite des différentes subventions auxquelles vous pouvez prétendre, voilà une occasion à ne pas manquer.

Une commune projetée de rénover le centre de loisirs



Prêt bancaire au taux de **3,5 %**

Éligibilité au prêt TE 64 à taux préférentiel de **0,75 % ?**

Les communes remboursent le prêt à l'aide des **économies d'énergie** générées par les travaux de rénovation énergétique.

Enveloppe disponible à ce jour : **3 M€**

Durée du prêt : **11 ans**

Fin du programme : **31 décembre 2025**

Annuités d'emprunt : **fixes**

Avance remboursable : **établie sur le reste à charge de l'opération de rénovation éligible**

LE SERVICE ÉNERGIE POURSUIT SON ACTION TOUS AZIMUTS EN BÉARN ET PAYS BASQUE



Si selon l'adage « les conseillers ne sont pas les payeurs » ... avec TE 64, les conseils sont souvent gagnants !

Les 4 économes de flux ou Conseillers en Énergie Partagés qui interviennent quotidiennement en accompagnement des communes sur les sujets énergétiques, constituent une équipe de techniciens de terrain qui répondent à la majorité des questions des services ou des élus en proposant des solutions.



Lot ouest
43 collectivités adhérentes
Mathieu HEGUY
m.heguy@te64.fr - 06 29 36 64 81



Lot nord
69 collectivités adhérentes
Clément JUSSIC
c.jussic@te64.fr - 06 77 15 87 92



Lot sud
74 collectivités adhérentes
Violaine COSTES
v.costes@te64.fr - 06 70 20 48 74



Lot est
71 collectivités adhérentes
Elsa ARRUEBO
e.arruebo@te64.fr - 07 85 70 47 91

ACHETER L'ÉNERGIE COLLECTIVEMENT : ÇA MARCHE !

Les 2 agents de TE 64 en charge de l'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) pour le compte des 410 communes membres du marché groupé, ne manquent pas d'activité. Cette action mutualisée, destinée à s'organiser face à la volatilité des prix de l'énergie en mettant en place des stratégies d'achat et en assurant une veille réglementaire, est plébiscitée.

Tableau synthétique des fournisseurs titulaires du marché 2026-2028 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 :

N° LOT	Nature du Lot	Attributaire
1	PDL Electricité C5 BATIMENTS <= 36 kVA pour les communes, communautés de communes et d'agglomération	TotalEnergies
2	PDL Electricité C5 <= 36kVA hors communes, hors communautés de communes et hors agglomération	Octopus Energy
3	PDL Electricité C5 <= 36kVA hors communes, hors communautés de communes et hors agglomération	TotalEnergies
4	PDL Electricité C4/C3/C2 > 36 kVA pour les communes, communautés de communes et d'agglomération	Engie
5	PDL Electricité C4/C3/C2 > 36 kVA hors communes, hors communautés de communes et hors agglomération	TotalEnergies
6	PDL Electricité	Alternà
7	PGE Gaz Naturel	Gaz de Bordeaux

Quelles sont les perspectives des marchés de gros entre 2026 et 2028 ?

Des projections sur le prix de l'électron se situant dans un couloir stable pour les 3 prochaines années (entre 60 et 70 €/MWh sur le Baseload et entre 70 et 80 €/MWh pour le Peakload).

Des prix de la molécule de gaz naturel en baisse sur les 3 prochaines années du fait de l'arrivée de nouveaux terminaux méthaniers pour accueillir plus de navires transportant du gaz naturel liquéfié (GNL) en Europe. De 34 €/MWh en 2026 à 25 €/MWh en 2028. À suivre....

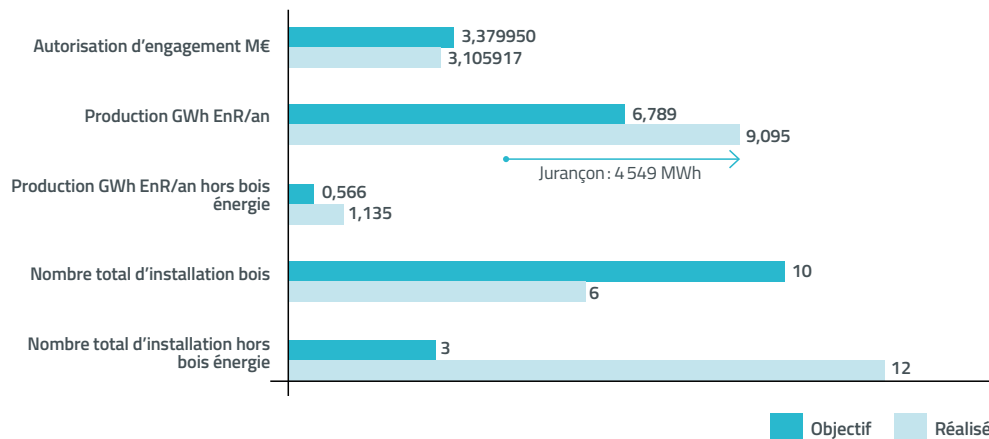
DES ENR THERMIQUES À DÉVELOPPER

Le premier Contrat Chaleur Renouvelable Thermique territorial (CCRt) portant sur le secteur Béarn, touche à sa fin.

Le CCRt a permis de financer des projets qui promeuvent les énergies renouvelables thermiques telles que la biomasse, la géothermie et le solaire thermique.

La particularité de ce partenariat avec l'ADEME est d'accompagner les porteurs de projets publics mais aussi privés (hors particuliers).

Bilan du contrat (18 projets au total) :



Et pour la suite ?

La géothermie en point de mire

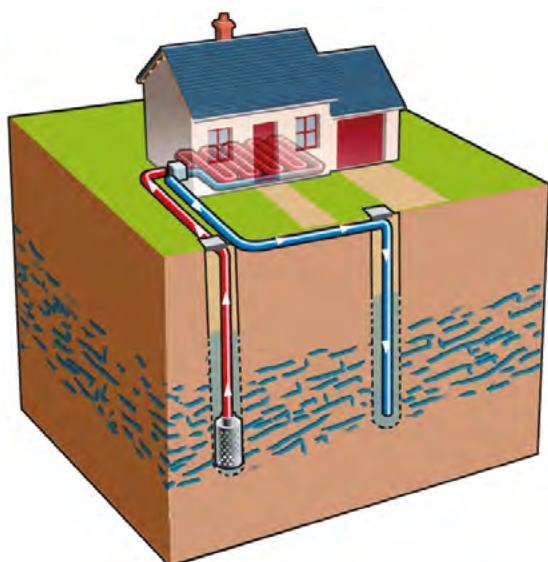
La géothermie est une énergie renouvelable thermique, encore trop peu utilisée, même si son usage se développe.

En effet, dans le cadre de l'accompagnement « Géothermie » au titre du CCRt, TE 64 dénombre un nombre croissant de demandes de subvention pour la réalisation d'études de faisabilité avec pas moins de 12 projets publics et 12 projets privés financés. En matière d'investissement, 4 projets publics et 3 projets privés ont d'ores et déjà bénéficié de subventions au titre du fonds chaleur ADEME.

Techniquement, il s'agit de capter des calories de la terre pour chauffer ou rafraîchir les bâtiments.

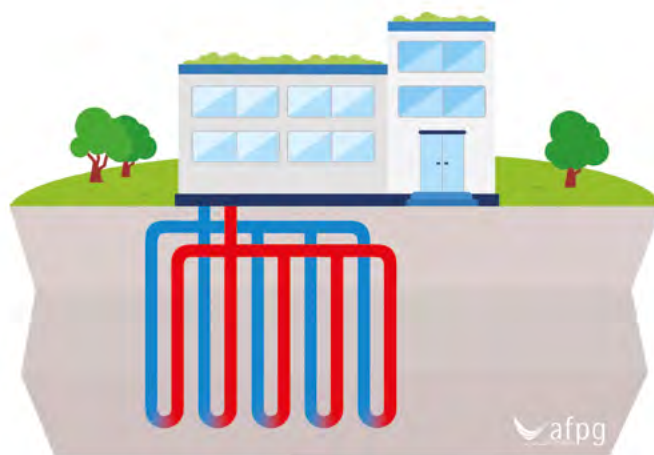
Géothermie sur nappe assistée par une Pompe à Chaleur (PAC)

Pour chauffer un bâtiment, l'eau de la nappe souterraine est pompée au travers d'un forage, un échangeur thermique prélève les calories, l'eau rafraîchie est ensuite réinjectée dans le sous-sol via un second forage.



Géothermie sur sondes assistée par une Pompe à Chaleur (PAC)

En l'absence de nappe, il est nécessaire d'installer un champ de sondes souvent verticales. Puis le fluide (eau le plus souvent additionnée d'antigel) circule en circuit fermé dans le champ de sondes et la Pompe à Chaleur (PAC).



En fonction des orientations validées par TE 64 à la rentrée, un travail de préfiguration concernant un nouveau contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2026, sera susceptible d'être réalisé à l'automne.

ACCOMPAGNER L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE D'ÉLECTRICITÉ VERTE!



Les dispositifs de soutien de l'État vis-à-vis des installations photovoltaïques ont considérablement évolué, tendant désormais à favoriser l'autoconsommation et ce, quelle que soit la puissance installée ou le porteur de projet concerné (public/privé). Aujourd'hui la filière est suffisamment mature et développée comme en témoignent les volumes élevés de demandes de raccordements.

Dans ce contexte, l'État souhaite désormais limiter son engagement financier. Ainsi, le nouvel arrêté tarifaire dit « S21* » prévoit les mesures suivantes :

- Les installations en deçà de 9 kWc ne sont plus éligibles à la revente totale. Le tarif de revente du surplus est fixé à 4 cts €/W crête (précédemment à 8 cts €/W crête),
- Pour les installations entre 9 et 100 kWc, l'obligation d'achat est maintenue mais avec une forte dégressivité des tarifs à prévoir d'ici cet été (actuellement aux environs de 13 cts €/Wc pour les installations de 36 kWc).
- Quant aux installations entre 100 et 500 kWc, celles-ci vont être soumises à une procédure d'appel d'offre simplifiée (AO simplifiée), dont les modalités ne sont pas encore définies à ce jour.

En conséquence, les porteurs de projets s'orientent vers le modèle de l'autoconsommation et plus particulièrement, de l'autoconsommation collective.

Cette incitation se traduit par des simplifications juridiques et fiscales, mais la nécessité de créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour chaque opération d'autoconsommation collective, demeure la règle.

Pour rappel, l'autoconsommation collective consiste à partager l'électricité entre un/ou plusieurs producteurs et un/ou plusieurs consommateurs dans un périmètre défini appelé boucle d'autoconsommation collective.

Dans ce contexte, TE 64 et la SEM EnR64 ont souhaité mettre leurs compétences au service du territoire en créant l'Association PMO 64. L'objectif est de mettre à disposition des porteurs de projet et des consommateurs un outil à vocation juridique, technique, et économique, permettant l'émergence de boucles locales de production et de consommation d'électricité en circuits courts.

PMO 64, la structure publique au service de tous !

L'association PMO 64 créée en juin 2025, joue désormais un rôle central dans le déploiement des opérations d'autoconsommation collective en assurant plusieurs missions clés :

- **Identifier les participants** : PMO 64 constitue des « communautés énergétiques » en rassemblant les producteurs et consommateurs autour d'un projet commun en définissant les règles de partage de l'électricité et les modalités de

fonctionnement. Chaque boucle d'autoconsommation correspond à une « communauté énergétique ».

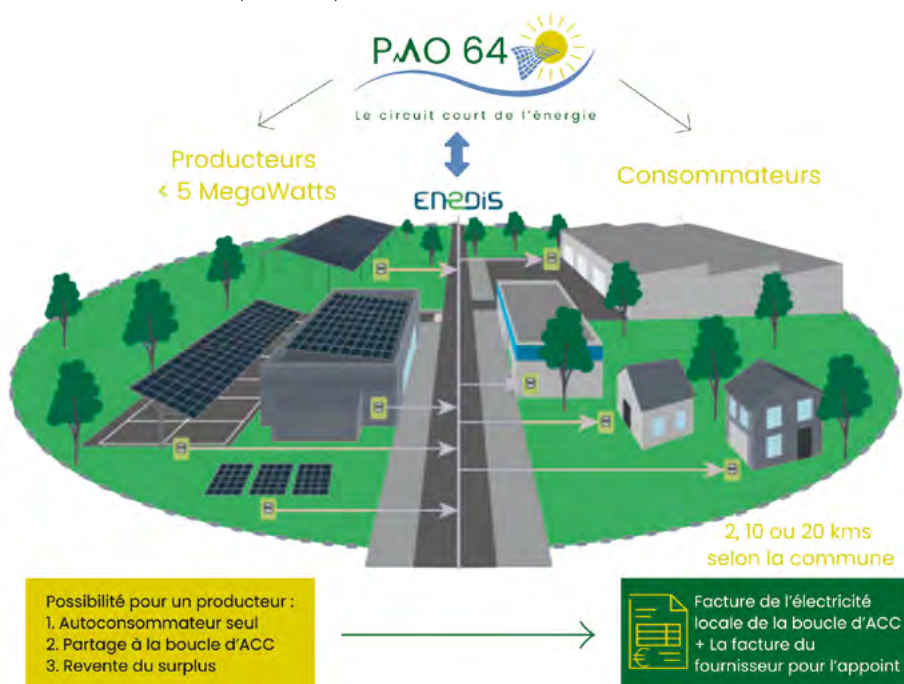
- **Gestion de la distribution de l'électricité** : L'association gère la répartition de l'électricité produite entre les membres, en tenant compte de la consommation individuelle de chacun et des besoins collectifs, pour optimiser l'autoconsommation.
- **Suivi administratif et réglementaire** : PMO 64 prend en charge les démarches administratives (contrats, déclarations auprès des autorités de régulation de l'énergie, etc.) et assure la liaison avec ENEDIS, le gestionnaire du réseau public de distribution.

En complément, l'association peut proposer des services additionnels comme la recherche de consommateurs pour le compte du porteur de projet ou encore la facturation de l'électricité autoconsommée au nom du producteur.

PMO 64 accompagne actuellement plusieurs projets d'autoconsommation collective sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. À Meillon, un projet est en cours de structuration, porté par la société Parking Solaire des Pyrénées-Atlantiques (PSPA), s'appuyant sur une production d'électricité provenant des ombrières photovoltaïques installées sur le parking du stade. L'objectif étant de partager localement cette électricité avec les bâtiments communaux (mairie, école, église, etc.).

Un autre projet ambitieux se développe à Caubios-Loos, où des panneaux photovoltaïques flottants sont déployés sur un lac d'irrigation. L'électricité produite bénéficiera à la fois à des bâtiments agricoles et à des bâtiments communaux, illustrant parfaitement le potentiel de l'autoconsommation collective en milieu rural.

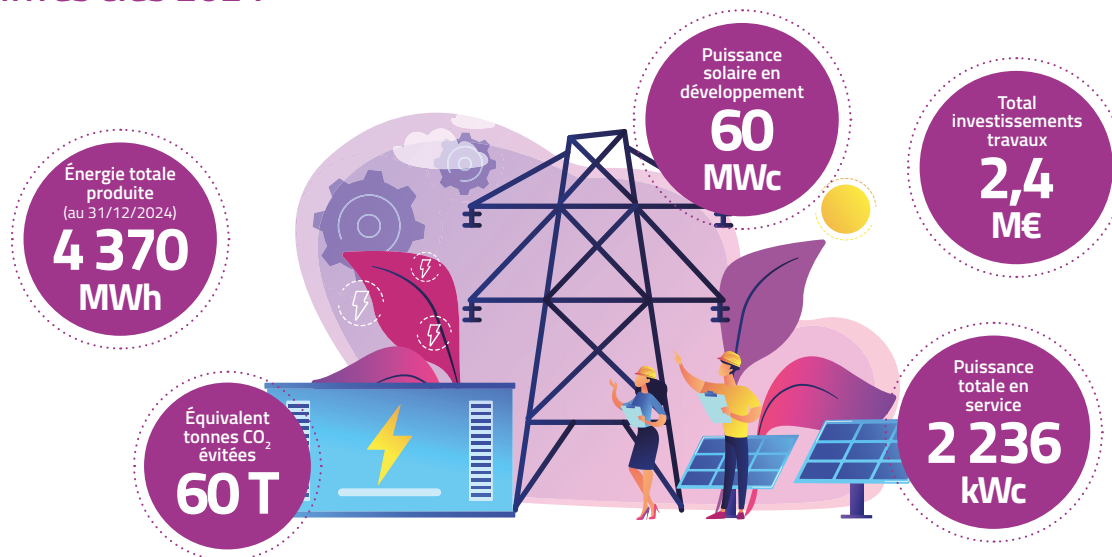
*S21 : arrêté tarifaire du 8 octobre 2021 qui définit les conditions de revente de l'électricité pour les installations photovoltaïques sur bâtiments en ombrières. Ce dernier a été revu fin mars 2025 à la baisse, compte tenu de l'attractivité de la filière photovoltaïque.



LA SOCIÉTÉ RECAPITALISÉE SE DÉVELOPPE ENCORE SUR LE TERRITOIRE



Les chiffres clés 2024



Projets engagés en 2024

PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Ombrières solaires

- Mise en service en 2024 de 5 projets pour une puissance totale de 1 172 kWc et un investissement de 458 000 euros.
- 17 projets (dont le projet Soleil du Hameau) en cours de procédure pour une puissance totale de 6,9 MWc et un investissement d'environ 8,3 millions d'euros.



Projets sol ou toiture

- Mise en service, en avril 2022, de la centrale solaire du Boscla pour une puissance totale de 1,9 MWc et un investissement de 2 millions d'euros.
- 8 projets en cours de procédure pour une puissance totale estimée à 4 063 kWc et un investissement d'environ 5,5 millions d'euros.

Projets flottants

23 projets (ENR Adour et Garlin) en cours de procédure pour une puissance totale estimée à 140 MW/c pour un investissement d'environ 135 millions d'euros.

PROJETS DE STATIONS BIOGNV

- Plusieurs stations sont en cours d'étude sur le département. Les secteurs identifiés sont Pau, Bayonne, Oloron et Nay.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les transporteurs et les collectivités intéressés avec l'appui de GRDF et de la Région Nouvelle-Aquitaine qui soutient le BioGNV.
- Portage envisagé avec la société Bio GNV du Confluent qui exploite déjà des stations dans la Région.

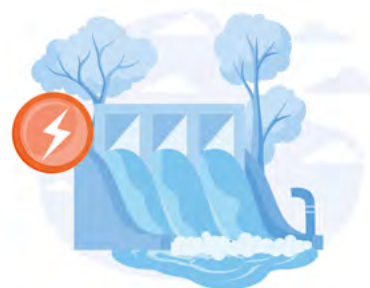


LA PETITE HYDROÉLECTRICITÉ AUSSI

Un important projet communal de centrale hydroélectrique est en voie d'aboutissement sur le gave de Pau.

Un portage entre la commune et la SEM EnR 64 est en cours d'élaboration, avec la recherche du montage juridique et économique le plus approprié.

Cette opération sera prochainement soumise au Conseil d'Administration pour validation. Nous vous en dirons plus en fin d'année.



Vous avez un projet ?
Contactez EnR 64

☎ 05 59 02 46 71 ✉ contact@enr64.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

1. Ligne de Trésorerie
2. Travaux de raccordements électriques relèvement des plafonds de dépenses subventionnables
3. Mise en place d'un programme de sécurisation de lignes BT en souterrain avec plafond de dépenses subventionnables
4. Création d'un poste de technicien réseaux contractuel
5. Participation de TE 64 au congrès national de la FNCCR
6. Service de conseil en énergie partagé (CEP): adhésion nécessaire pour bénéficier de la valorisation des CEE et modification du montant de la cotisation d'adhésion
7. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale
8. Signature d'une convention de mandat avec le département pour le déplacement de l'éclairage public suite à l'élargissement de la RD 817 entre le giratoire rocade nord-sud et le giratoire des combattants d'Afrique du Nord route de Bordeaux (Lons)
9. Éclairage public: accompagnement technique des communes du département qui n'adhèrent pas au service mutualisé d'entretien

COMITÉ DU 17 FÉVRIER 2024

10. Débat d'orientations budgétaires 2024
11. Nouvelle répartition du capital social de la SEM ENR 64
12. Approbation de la mise à jour des statuts de la SEM ENR 64
13. Approbation du nouveau pacte d'actionnaires de la SEM ENR 64
14. Représentation de TE 64 au sein de la SEM ENR 64
15. Approbation du rapport d'activité de la SEM ENR 64
16. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital de la SCIC EKINDAR
17. Prises de participations de la SEM ENR 64 dans le capital de la SAS BÉARN ÉNERGIE CITOYENNE

BUREAU DU 21 MARS 2024

18. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ENEDIS
19. Prorogation de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTÉE 2 – AAP SEQUOIA 3 Regroupement des SDE Aquitains (SDEEG, SYDEC, TE 47, TE 64) et de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS)
20. Réseau de chaleur de MAULEON: avenant n° 2 au marché d'exploitation
21. Réseau de chaleur de NAY – candidats admis à proposer une offre au titre du marché public global de performance
22. Réseau de chaleur de NAY – achat du terrain pour la construction de la chaufferie bois
23. Rachat de véhicules de service par le personnel de l'établissement
24. Attribution de nouveaux marchés de maintenance technique et de supervision

- des bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau MOBIVE dans le cadre d'un groupement de commande régional et autorisation de signer la convention de mandat d'encaissement des recettes
25. Modalités financières d'intervention de TE 64 dans le cadre des travaux de gros entretien de l'éclairage public communal et des déplacements de réseaux d'éclairage public
26. Mise en place de plafonds de dépenses subventionnables pour les programmes de travaux de sécurisations et de renforcements électriques
27. Participation de TE 64 au salon des maires de l'ADM 64 le 31 mai à BIARRITZ et au salon INNOVILLE les 25 et 26 septembre à BIARRITZ

COMITÉ DU 6 AVRIL 2024

28. Avenant au contrat de concession de distribution publique d'électricité Programme Pluriannuel d'Investissement 2024-2027

BUREAU DU 20 JUIN 2024

29. Modifications des conditions d'emprunt souscrit pour le financement du réseau de chaleur de LEMBEYE
30. Versement aux communes de la subvention pour la création ou la rénovation d'éclairage d'aires de jeux, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale
31. Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de NAY (CCPN) pour la rénovation des installations d'éclairage public des zones d'activités économiques
32. Conventions de mandat avec la Communauté de Communes du Haut Béarn pour la rénovation de l'éclairage dans le cadre de la création d'un giratoire sur la RN 134
33. Conventions de mandat avec la Communauté de Communes du Haut Béarn pour l'extension de l'éclairage public dans la zone d'activités des Tembous à OGEU-LES-BAINS
34. Convention de mandat avec le département pour le déplacement de l'éclairage public suite à l'élargissement de la RD 37 au niveau de BALIROS avec la création d'une voie verte
35. Renouvellement de l'adhésion de TE 64 à L'AREC pour 2024
36. Création d'un emploi non permanent à temps complet pour la période estivale
37. Gestion de la trésorerie TE 64 (suite à Commission Finances)
38. Attribution d'une subvention à l'association « FRENE » pour l'organisation de la manifestation « LUMIÈRE SUR LA NUIT » et participation de TE 64 à cet évènement
39. Adhésion de TE 64 au service de médiation des litiges de la consommation dans le secteur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) cadre convention FNCCR/CM2C

BUREAU DU 5 SEPTEMBRE 2024

40. Création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet
41. Subvention à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes H.T.A pour raison économique
42. Convention de partenariat dite « article 8 » pour la sécurisation et l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement

43. Convention de mandat avec la Communauté de Communes Nord Est Béarn pour la rénovation des installations d'éclairage public des zones d'activité économique
44. Modification de la base et du taux des frais de gestion applicables au « dispositif d'Intracting » sur les bâtiments publics
45. Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la desserte d'un usager du réseau de distribution électrique
46. Attribution de l'accord-cadre audits énergétiques sur les bâtiments publics
47. Décision de non-classement des réseaux de chaleur d'ALOS-SIBAS-ABENSE, SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, MAULEON, ARETTE, LEMBEYE
48. Tarification et exploitation du réseau de chaleur de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
49. Devenir du projet de réseau de chaleur de CAMBO-LES-BAINS

COMITÉ DU 17 SEPTEMBRE 2024

50. Lancement d'une délégation de service public pour la desserte du département en infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

BUREAU DU 5 DÉCEMBRE 2024

51. Admission en non-valeurs
52. Emprunt à contracter pour le financement des travaux d'électrification des communes
53. Emprunt à contracter pour le financement de la régie photovoltaïque
54. Marché de recherche d'amiante et HAP à l'occasion des travaux d'électrification souterrains
55. Versement aux communes de subventions pour éclairage des aires de jeux
56. Autorisation de signer la convention de mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables avec la société CITEOS COGELUM IDF
57. Adhésion de TE 64 au service « ÉCLAIRAGE PUBLIC » de la FNCCR
58. Mise en place d'une transaction avec la commune de BIDART suite à sinistre
59. Signature d'un mandat entre TE 64 et le CDG 64 pour la mise en concurrence de prestataires en vue de la signature d'un contrat-groupe d'assurance statutaire
60. Mise en place d'un contrat de projet de technicien dédié à l'exploitation du parc d'éclairage public communal
61. Modification de l'accord de regroupement pour valoriser les certificats d'économie d'énergie (CEE) charte d'engagement des membres - version 2025
62. Participation et financement de TE 64 dans le cadre du forum de la mobilité décarbonée à L'ESTIA de BIDART

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

Édité par TE 64 - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@te64.fr

Directeur de publication: Barthélémy BIDÉGARY
Crédit photos: TE 64 - Dépôt légal: juillet 2025
Conception-réalisation: Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140